

Chers parents et nouveaux parents,

À quelques jours de la rentrée, je tenais d'abord à vous dire que nous sommes dans la joie de retrouver vos enfants. Nous espérons que ces mois d'été ont permis un repos et un ressourcement bienvenus après une année scolaire à nouveau marquée par le contexte sanitaire.

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à notre projet d'établissement et aux équipes qui l'incarnent. Je veux remercier l'association des parents d'élèves pour son engagement à nos côtés.

Ce temps de rentrée scolaire est un temps particulier dans la vie des familles. Et je tenais donc à faire un point avec vous sur les modalités d'accueil de vos enfants.

Notre devoir d'état est d'appliquer les consignes du ministère.

Nous ne les discuterons pas ni ne les commenterons afin de pouvoir nous consacrer à notre mission d'éducation au service de vos enfants.

Cette rentrée scolaire est prévue avec un protocole sanitaire de niveau 2.

Vous trouverez en pièces jointes les documents ministériels qui détaillent ce point.

Nous serons vigilants, lors de l'accueil des élèves, à les sensibiliser à nouveau aux règles sanitaires.

Je profite de ce courrier pour vous redire l'importance de votre relais vis-à-vis du comportement des élèves de Saint Elme au sein de l'établissement et à proximité.

Vaccinés ou non, tous les élèves sont accueillis au collège et au lycée.

Toutefois le protocole induit une différence de mesure entre un élève sans vaccination et un élève justifiant d'une vaccination complète.

L'Etat sollicite les établissements pour faciliter la vaccination des adolescents.

Afin de pouvoir préparer au mieux l'accueil de tous les élèves nous vous remercions de bien vouloir compléter ce « google form » pour chacun de vos enfants.

<https://forms.gle/64Y97dUZurfdHLjP9>

Ces données sont à destination exclusive du chef d'établissement et des personnes habilitées par ce dernier :

- afin d'organiser la vie scolaire si un membre de la communauté est cas contact à risque

- à des fins statistiques pour décider d'organiser des séances de vaccination dans l'établissement

Elles seront conservées au sein de l'établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du chef d'établissement.

Vous trouverez sur notre site internet <https://www.stelme.fr> toutes les informations complémentaires.

J'aurai plaisir à vous retrouver lors des réunions parents de ce début d'année.

Je vous assure, chers parents, de notre dévouement et souhaite à tous les élèves Saint Elmois une très belle rentrée.

Olivier Sennès
Chef d'établissement